

Dépôt :

Joëlle WELFRING, déi gréng

Luxembourg, le 13 juin 2024



MOTION

relative aux instructions vestimentaires à l'occasion de la célébration publique de l'anniversaire de la naissance de S.A.R. le Grand-Duc

La Chambre des député.e.s,

considérant

- l'invitation à la cérémonie officielle à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de la naissance de S.A.R. le Grand-Duc le dimanche 23 juin 2024 à la Philharmonie Luxembourg en présence de la famille grand-ducale, des député.e.s, des membres du gouvernement, des membres du Conseil d'État ainsi que de l'ordre judiciaire, du conseil communal de la Ville de Luxembourg et du corps diplomatique accrédité au Luxembourg ;
- la formulation de l'invitation aux membres de la Chambre des député.e.s du 22 mai 2024, à savoir « En ce qui concerne la tenue, les hommes voudront bien porter la jaquette, tandis que les dames sont invitées à porter la robe courte. » ;
- le rôle exemplaire de l'État et l'importance de promouvoir des politiques vestimentaires inclusives et non discriminatoires ;
- que les règles vestimentaires relatives aux genres peuvent être considérées comme obsolètes pour des raisons d'inclusion, d'égalité, de liberté individuelle, de modernité et d'efficacité ;

- que des règles vestimentaires non genrées reflètent une société ouverte, inclusive et respectueuse des choix individuels, en accord avec les valeurs fondamentales du Luxembourg ;

invite le Gouvernement à

- formuler ses exigences vestimentaires à l’occasion de la célébration publique de l’anniversaire de la naissance de S.A.R. le Grand-Duc d’une manière neutre, inclusive et non discriminatoire ;
- renoncer à des normes vestimentaires en fonction du genre, renforçant des stéréotypes et potentiellement excluant des personnes non binaires ;
- permettre une certaine flexibilité concernant le choix de la tenue correcte afin de mieux accueillir la diversité et de respecter les choix de chacun.e.

Signatures :